

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Pérois

Par arrêté n°MAR2018-0155, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du 11/06/2018 au 13/07/2018 inclus** (soit 33 jours consécutifs), portant sur le projet de modification n°7 du PLU de la Commune de Pérois afin de procéder à des modifications d'ordre rédactionnel et graphique du PLU.

Conformément à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 13/04/2018, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par décision n° E18000055 /34 en date du 11/04/2018, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Bernard COMMANDRÉ, Ingénieur TPE, retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi que deux registres d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public. Un registre sera déposé à la Mairie de Pérois (Place Carnot - 34 473 Pérois), le second registre sera déposé au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus - 34961 Montpellier). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Pérois (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (du lundi au vendredi de 8h à 18h). Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>) et sur le site internet de la Commune de Pérois (<http://www.ville-perois.fr>). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h à 18h. Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : « M. le commissaire enquêteur - projet de modification n°7 du PLU de Pérois - Montpellier Méditerranée Métropole - 50 place Zeus - CS 39556 – 34961 Montpellier cedex 2 » ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : perolsm7@montpellier3m.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 4 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>).

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la Mairie de Pérois le lundi 11/06/2018 de 09h00 à 12h00, le mercredi 20/06/2018 de 09h00 à 12h00, le mardi 03/07/2018 de 14h00 à 17h00 et le vendredi 13/07/2018 de 14h00 à 17h00.

La personne responsable du projet de modification n°7 du PLU de la Commune de Pérois est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Projet et Planification Territoriale (DiPPT) (tél. : 04 67 13 48 13) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de Montpellier Méditerranée Métropole le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en mairie de Pérois, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°7 du PLU de Pérois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.